Nous trouver :

UAPED 31

Hôpital des Enfants
du CHU de Toulouse
(Site de Purpan)

330, avenue de Grande-Bretagne
31059 Toulouse - Cedex 9

Tramway
Station « Purpan »

Bus
Lignes 45 et 64
arrêt « Chardonnet »

Voiture
Rocade sortie N°29 « Purpan »
Parking P1 ou P2

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Occitanie

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'équipe

Coordonnateur : Pr Yves CHAIX

Pédiatres :
Équipe de Neurologie Pédiatrique
Gynéco-pédiatre : Dr A. CARTAULT
Pédopsychiatre

Assistante sociale :
Pauline BOHLAY
Nadège CARAYON

Educatrice spécialisée :
Mélanie CHARTON

Psychologues :
Victorine LAUMOND
Sylvie CAUET

Secrétaire :
Catherine PANIZZUTTI

Contacts

Secrétariat UAPED 31

- 05 34 55 87 36
- uaped-he.secret @chu-toulouse.fr

Assistantes sociales UAPED 31

- 05 34 55 87 45
- 05 34 55 86 03

Urgences pédiatriques

- 05 34 55 84 10

Création : Équipe de l'UAPED 31 - Mise en page : Direction de la communication du CHU de Toulouse - Photo : ©Pexels - Impression : Centre de reprographie du CHU de Toulouse - Juin 2023

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE

UAPED 31

Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger 31

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE

ACCUEILLIR

SOIGNER

PROTÉGER

L'UAPED 31 assure la prise en charge d'enfants de moins de 15 ans suspects ou victimes de mauvais traitements (violences physiques, sexuelles, psychologiques, témoins de violences conjugales, victimes de négligence) du département de la Haute-Garonne (31).

Sa création fait suite au plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants (2020-2022).

Missions

Pôle de référence régional pour les enfants en danger, l'UAPED 31 assure des missions **d'enseignement, de recherche, de formation et de coordination** auprès des équipes soignantes de la région Occitanie Ouest impliquées dans cette cause.

Partenariats et collaborations

L'unité travaille en collaboration avec les équipes :

- des **urgences pédiatriques** de l'hôpital des Enfants
- du service de **Médecine Légale**
- du **Centre de référence de la Mort Inattendue du Nourrisson**
- du **Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent** (psychiatrie périnatale, pédopsychiatrie, psycho-traumatisme)

L'UAPED 31 a également établi un partenariat avec les services du **conseil départemental,** de la **justice** (juges des enfants et procureurs), des **Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles** et des **associations impliquées dans la maltraitance envers les enfants.**

Comment solliciter l'UAPED 31 ?

En amont de la procédure judiciaire :

Dans le cadre d'une hospitalisation (après passage aux urgences ou non) ou de consultations. Enfants adressés par des professionnels intra ou extrahospitaliers impliqués dans la prise en charge des enfants (en particulier médecins généralistes et pédiatres).

Dans certaines situations spécifiques, directement par une famille.

Au cours de la procédure judiciaire :

Enfants accueillis au décours d'un signalement, en vue d'une audition filmée et d'une prise en charge médico-psycho-sociale, sur demande de la justice.

Évaluation médicale

en lien avec les équipes spécialisées de l'hôpital des Enfants permettant d'étayer le diagnostic de maltraitance.

et / ou

Évaluation psycho-socio-éducative

de l'environnement familial et du mineur victime nécessaire pour élaborer des propositions de prise en charge adaptées à l'enfant.

L'UAPED 31 :

- permet le recueil de la parole de l'enfant dans un **environnement pédiatrique adapté**
- **entoure l'enfant lors des auditions filmées** dans une salle dédiée sur demande des services judiciaires